



REGLEMENT RELATIF A LA LOCATION DU TIVOLI DE LA COMMUNE DE MONTEMBOEUF

Selon la délibération du 9 juin 2022, le conseil municipal a fixé les tarifs de location du tivoli comme suit :

	Comité d'Animations Mtbf	Associations communales	Associations hors commune ou Collectivités
Tivoli installé sur la commune	Gratuit	Gratuit 1 fois/an	Payant
Tivoli installé hors commune	Payant	Payant	Payant

- 130 € pour une journée ou un week-end
- En cas de demande spécifique (longue durée, éloignement) : le conseil municipal se prononcera spécifiquement pour chaque demande.

Le tivoli peut accueillir 300 personnes maximum pour une surface de 60 m² au sol. Il est homologué jusqu'au 5 janvier 2024 par l'APAVE.

Pour chaque location :

- ✓ Un chèque de caution de 1 000 € devra être versé à la commune ;
- ✓ Une attestation d'assurance sera demandée ;
- ✓ Une convention de location sera signée entre les 2 parties ;
- ✓ Un effectif de 5 personnes minimum est requis pour le montage ;
- ✓ Le locataire devra venir récupérer et ramener le tivoli par ses propres moyens ;
- ✓ Le tivoli devra être arrimé avec le matériel fourni à cet effet ;
- ✓ Aucune activité de cuisson n'est autorisée à l'intérieur.

Le tivoli est mis à disposition du vendredi au lundi pour une location le week-end. Pour les autres cas, il sera mis à disposition de la veille de la manifestation au lendemain.

Pour toute question relative au montage ou au démontage, merci de joindre l' élu référent au 06 65 12 53 49 (Jean-Claude PERROCHEAU) ou les agents du service technique au 06 76 26 19 95.

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie